

# Domainaine Public

# DP

JAA

1002 Lausanne

10 octobre 1996 – n° 1272  
Hebdomadaire romand  
Trente-troisième année

## Y'en a d'autres comme nous

Pour mieux préparer 2001 et son exposition nationale, ou ce qui en tiendra lieu, il faudrait pouvoir affirmer qu'il n'y en a toujours point comme nous. Car se sentir unique – et pourquoi pas un peu supérieur – au monde a quelque chose de plaisant. De complaisant même, en tout cas pour les amateurs d'insularité continentale, version UDC zurichoise ou nostalgie du réduit.

Or, voilà que la Suisse ressemble de plus en plus à son entourage, de plus en plus à un pays industrialisé comme un autre, de plus en plus à une (petite, mais quand même) puissance du Premier monde.

Analogie la plus criante, celle du chômage, pardon, du sous emploi. Aucune des générations composant l'actuelle population active de notre pays n'a connu la crise des années trente, tout au plus souvenir d'enfance ou de prime jeunesse. Et les durs temps de la Guerre ou les crises successives du pétrole et des matières premières dans les années septante paraissaient acceptables, puisqu'elles trouvaient leurs causes à l'étranger, là où la folie et la cupidité des hommes peuvent l'emporter sur la raison qui domine chez nous. Aujourd'hui, les personnes à la recherche d'un emploi, comme on dit pudiquement, ont à juste titre le sentiment d'être victimes d'une situation générée ici et de décisions prises ici. De quoi n'y rien comprendre.

Et que dire de cet autre choc, qui frappe à chaque «affaire», provoqué par l'irruption de la corruption, dans notre Suisse propre et chérie? Passe encore pour la drogue, qui circule et s'immisce dans toutes les sociétés. Mais voilà que la presse même sérieuse et des élus même usés par plusieurs législatures dénoncent des signes de corruption, collusion active ou dérive passive de fidèles employés et de braves fonctionnaires, voire de cadres et d'officiers supérieurs, du zurichois Huber au colonel Nyffenegger. Sans parler de cet or nazi qui remonte de chambres fortes où la Suisse les avait enfouis, avec sa mauvaise conscience.

Le tout dans un climat plutôt délétère, fait d'abstentionnisme généralisé, de partis politiques dépassés, d'individualisme exaspéré, de valeurs raillées, de populisme consacré, de certains abus tolérés ou tardivement réprimés.

Est-ce à dire que le civisme helvétique, partout glorifié, fout désormais le camp? Que le sens moral se perd aussi chez nous? Peut-être, mais rien ne sert de se culpabiliser en dissertant sur «Le crépuscule des devoirs» (Gilles Lipovetsky, 1992), «Contre le nouvel obscurantisme» (Etienne Barilier, 1995), ni même sur «La trahison des lumières» (Jean-Claude Guillebaud, 1995).

A l'heure actuelle, «le culte des devoirs n'a plus de crédibilité sociale» comme l'observe froidement Hélène Ballanger dans sa préface au numéro d'*Autrement* sur «Le civisme». Longtemps célébré en Suisse, le culte du travail ne fait en tout cas plus recette.

Dès lors, qu'y a-t-il pour parler à l'âme attendrie du cantique suisse, sinon justement les beautés de la nature? Elles justement, qui induisent aujourd'hui ces comportements et ces formes d'engagement civiques favorables au milieu vital, composant le nouvel humanisme écologique, soucieux d'un rapport respectueux à la nature, comprenant son exploitation raisonnable, et à la planète, donc aux populations qui l'habitent et l'habiteront.

De toute évidence, en fin de siècle, le civisme se vit plus au quotidien que lors des votes. Tout se passe comme si le consommateur devait sauver le citoyen; comme si les utilisateurs des produits et des énergies, de même que les usagers des transports et des services portaient toute la responsabilité pratique du développement durable.

Il en va bien ainsi. Et c'est la chance de la Suisse: dans la mesure où dans ce pays les actes collent mieux qu'ailleurs au discours législatif, où le faire suit relativement de près le dire, où la conscience écologique réduit les risques d'incohérence entre les attitudes et les comportements, il y a malgré tout une chance qu'il n'y en ait de nouveau, un jour, point comme nous! YJ

## Des taxes d'orientation sont la condition de la libéralisation du marché de l'électricité

## Virés du WIR

### SOURCE:

Rudolf Rechsteiner,  
«Aufforderungen an einen  
offenen Strommarkt.  
Rahmbedingungen für  
Qualität und Sicherheit  
wichtig».  
*Neue Zürcher Zeitung*,  
9 septembre 1996

(jd) L'Union européenne a décidé de libéraliser progressivement le marché de l'électricité. Mais sans règles du jeu claires, cette libéralisation portera des atteintes graves à l'environnement et défavorisera les petits consommateurs.

### Guerre des prix

Les électriciens helvétiques, confortablement installés dans leur monopole, ne voient pas d'un bon œil l'ouverture des marchés. Mais la Suisse, principale plaque tournante des échanges européens de courant, ne pourra pas se soustraire à ce mouvement de libéralisation. Aussi les producteurs-distributeurs exigent-ils la suppression des taxes et contraintes environnementales qui affectent négativement leur position concurrentielle. L'économiste Rudolf Rechsteiner, conseiller national socialiste bâlois, rétorque qu'au contraire un marché libre ne peut fonctionner que dans la transparence des coûts et l'égalité des opérateurs face aux exigences de protection de l'environnement.

L'ouverture du marché sans conditions ne va pas stimuler un usage efficace et ménager de l'électricité. La baisse des prix induite par la concurrence découragera les investissements de rationalisation et les efforts des distributeurs pour conseiller leurs clients. Le consommateur donnera la préférence au courant bon marché produit dans des pays où les exigences écologiques et de sécurité sont faibles. Ce choix freinera le développement des énergies renouvelables, plus coûteuses. Enfin, l'ouverture progressive du marché, d'abord en faveur des gros consommateurs, risque de coûter cher aux ménages et à l'artisanat qui paieront la facture de la guerre des prix et de la sous-enchère entre producteurs.

### Abaisser les coûts d'utilisation

Rudolf Rechsteiner rappelle que dans un marché digne de ce nom, chacun assume les coûts qu'il engendre, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Aussi la libéralisation doit s'accompagner de taxes d'orientation (comme en Suède, au Danemark et en Hollande) entièrement remboursables aux consommateurs. Une politique moderne de l'énergie ne vise pas à abaisser le prix mais le coût d'utilisation de l'énergie. Un prix élevé conduit à un usage plus efficient et donc à un coût final moindre; et il stimule le développement technique et la diffusion des nouvelles énergies. ■

(gs) Dans DP 1270, nous avons montré en quoi le système WIR était contraignant pour les adhérents à la coopérative et pour les employés de ces entreprises. Ceux-ci ont, en outre, l'interdiction d'émettre des critiques publiques à l'encontre du système, sous peine de boycott.

A la télévision suisse-allemande, un imprimeur bernois s'est plaint publiquement des effets pervers de WIR. La riposte de la Banque n'a pas tardé: « pour les adhérents WIR qui s'expriment ouvertement contre le système WIR, nous n'aurons aucune compréhension ». Résultat: le compte WIR de l'imprimeur est fermé. L'employeur a le choix entre laisser la monnaie aux clients, l'échanger contre de l'argent liquide, ce qui est interdit ou alors au marché noir, – ou l'inscrire dans les pertes de l'entreprise. Autre cas déclaré indésirable par la centrale WIR: un entrepreneur avait écrit une lettre ouverte dans le *Bund* affirmant que la grande majorité des adhérents WIR «haïssaient» ce système. L'entrepreneur en question a été tracé de la liste WIR pour cause «de diffamation et de dénigrement».

Les responsables WIR se veulent rassurants; selon eux, les critiques dont ils font l'objet restent rares et sans conséquences. Ils annoncent même que la confiance dans le système a encore augmenté ces dernières années.

Pourtant une enquête menée par l'Université de Saint Gall montre que les deux tiers des personnes interrogées appartenant au système lui reconnaissent de multiples désavantages et 52% d'entre elles seraient favorables à sa suppression. Depuis 1993, 12 000 comptes WIR ont été fermés. ■

### INFORMATION

## Comment multiplier l'événement

(ad) On sait comment *Le Matin*, sur la base d'une information fautive d'un magistrat, non contrôlée, a laissé croire que l'Etat de Vaud avait hérité de 360 millions. Le lendemain, toute la presse rectifie, avec plus ou moins de bonheur. Ainsi *24 Heures* annonce sur affiche: «Comment 360 millions échappent à l'Etat», tout en expliquant dans un article honnête que cette somme ne lui avait en fait jamais été destinée. Révélateur. Il suffit que la nouvelle, même fautive, ait été écrite dans un journal pour qu'elle ait été vraie le temps d'une journée. Normal donc que, annonçant la méprise, le journal fasse comme si la somme avait appartenu à l'Etat, puis lui avait échappé. On n'aime guère se faire du tort entre confrères. ■

# Paris-Lyon-Turin-Milan, et nous, et nous, et nous

(jg) Les modalités du rattachement de la Suisse au réseau des TGV sont en train de changer considérablement. La France, pour des raisons financières, a décidé d'étaler dans le temps la construction des lignes nouvelles. Certaines liaisons, c'est le cas du TGV-Est, semblent même quasiment abandonnées. Seuls des tronçons, non encore définis, devraient être construits. En compensation, GEC-Alsthom met à l'étude un TGV-Pendolino, qui combinerait les avantages des deux systèmes: grande vitesse sur les voies nouvelles et caisson inclinable sur les voies normales. Un prototype devrait fonctionner fin 87 et une mise en service pourrait intervenir pour l'an 2000.

## Gains de temps à réaliser

A condition d'être très vigilant et de savoir anticiper, ce pourrait être une bonne nouvelle pour la Suisse romande. En effet le *Pendolino* italien qui commence à circuler entre Genève et Milan permet de gagner 40 minutes, soit 16,7%, sur le trajet Lausanne-Milan qui durait jusqu'à présent 4 heures.

Le temps de parcours actuel entre Lausanne et Paris est environ de 3h50, dont une heure pile entre l'entrée sur le tronçon à grande vitesse et l'arrivée à la gare de Lyon. Si l'on économise 16,7% du temps de parcours sur les 2h50 restant, on arrive à un gain de 28 minutes.

Un raisonnement identique portant sur le trajet Genève-Paris, 1h55 de parcours normal entre Cornavin et l'entrée sur la ligne TGV au sud de Mâcon, conduit à un gain de l'ordre de 19 minutes. Le trajet entre Lausanne et Paris pourrait prendre entre 3h20 et 3h30 au lieu des 3h50 actuelles et la durée du voyage entre la capitale française et Genève pourrait descendre au-dessous des 3h15 au lieu des 3h30 à 3h40 actuelles. Le gain serait donc très substantiel.

Naturellement notre raisonnement suppose que le gain de temps du TGV-Pendolino serait le même que celui provoqué par le *Pendolino* italien entre Milan et Genève. Cette hypothèse semble raisonnable: les longues courbes de Bourgogne avant l'arrivée à Dijon valent bien le trajet le long du lac Majeur et la tortueuse traversée du Jura est bien similaire aux courbes des tunnels d'Iselle. Notons par ailleurs que le *Pendolino* italien ne peut donner sa pleine mesure dans la traversée du Valais, faute d'installations de signalisation adéquates.

Notre estimation des temps de parcours entre Paris et la Suisse nous semble donc

plutôt sous-estimée, pour peu que des investissements d'amélioration des voies soient effectués. Si ce TGV-Pendolino est mis en service dans 3 ans, il peut être affecté immédiatement à la ligne Paris-Genève alors qu'il faut construire des motrices tri-courant pour relier Paris à Lausanne, Berne ou Zurich.

C'est ici qu'il convient d'être vigilant et de savoir anticiper. Un événement récent nous a mis la puce à l'oreille: un tronçon de ligne nouvelle, désormais emprunté par les TGV vers la Suisse, a été mis en service fin mai, sans la moindre publicité, à la sortie de la gare de Lyon. Jusqu'à cette date, il fallait 16 minutes depuis le départ de Paris pour gagner les voies TGV. Il ne faut désormais plus que 6 minutes 30 pour rejoindre le nouveau tronçon. On peut penser qu'un gain total de l'ordre de 5 minutes sur le temps de trajet actuel aurait été possible et que la société qui gère les TGV entre la France et la Suisse (mais pas vers Genève...) aurait pu s'en prévaloir. Point du tout: le temps de parcours entre Lausanne et Paris reste le même, mais un arrêt supplémentaire, à l'utilité douteuse, intervient à Mouchard.

## Politique suisse à activer

On ne peut se défendre de l'idée que nos amis français n'ont aucun intérêt à réduire les temps de parcours vers la Suisse et donc plus loin, vers l'Italie, pour mieux assurer le succès de la ligne Paris-Lyon-Turin-Milan. Lors de la mise en service en 1981 des TGV entre Paris et Genève, il ne fallut que deux ans pour construire des TGV tri-courants desservant Lausanne. Ce problème technique ne se pose donc pas. Par contre, ces nouveaux TGV risquent d'être coûteux et les quelques exemplaires tri-courants pourraient l'être encore plus. Il nous semble que la politique du Conseil fédéral et des CFF devrait être désormais de pousser à la réalisation de ces nouveaux matériels et de mettre en œuvre des améliorations d'infrastructure sur la ligne Vallorbe-Brig plutôt que de défendre une ligne nouvelle Mâcon-Genève à l'avenir désormais fort compromis.

Si les propos de GEC-Alsthom ne relèvent pas de l'intoxication pure et simple, une mise en service pourrait intervenir dans 5 à 6 ans. Un point rend optimiste: le TGV de Berne doit être prolongé jusqu'à Zurich. L'intérêt d'une diminution des temps de parcours n'est donc pas seulement lémanique. Mais il est certain que les Français ne feront rien sans une politique suisse active dès aujourd'hui. ■

# La politique serait l'art du possible, mais qu'est-ce que le possible?

*Deux conseillers d'Etat vaudois, le socialiste Jean Jacques Schwaab et le popiste Josef Zisyadis, représentants de la nouvelle majorité du gouvernement, débattaient en public, à Moudon, de leurs projets communs ou divergents. Quelle leçon?*

(ag) La salle de l'hôtel de la Gare à Moudon est un lieu nul. Légèrement en sous-sol, on y entre en descendant quelques marches; trois longues rangées de table; un podium-scène surélevé qui met les orateurs à distance, embarrassés d'établir le contact avec ou sans micro. Mais l'emplacement est commode; places de parcs abondantes et, pour les puristes, à portée de trains (rares). Mal éclairé, c'est déjà un site extra-muros; pas un café de bourgeois, qui se retrouvent plutôt au Chemin de fer, à 300 mètres, à l'ombre de Saint-Etienne et du vieil Arsenal. Pour un bourgeois mal desservi, le rail déploie donc toutes ses enseignes ferroviaires. A Moudon on sait attendre les correspondances. Rien de comparable à l'animation du Lausanne-Moudon, place du Tunnel à Lausanne, café qui survit sans faiblesse à la disparition des foires et du tram. Est-ce pour cette raison que le débat était conduit par le président du parti socialiste lausannois, Pierre-Yves Maillard, jugé pour cette fin plus dynamique que la moyenne locale et indigène?

La description de l'assemblée risque d'être reçue comme une digression et d'éloigner du sujet à traiter. Mais la politique est faite aussi d'individus, de caractères, de réseaux. Sur soixante personnes, dont une quinzaine de Moudonnois, on recensait des militants socialistes d'Oron, Mézières, Lucens, Payerne, Echallens. Quelques amis de Zisyadis, dont Michel Bühler. Pas de notables bourgeois connus, pas de paysans sauf un, belle moustache à la Brassens, non-conformiste, qui, collégien, était le seul connu à être venu quelques fois à cheval de son village à l'école.

## Les variantes de réformisme

Josef Zisyadis a, au plus fort des affaires, été élu par un vote protestataire. Alors que les «rose-vert» étaient, quoique minoritaires, aux responsabilités depuis le début de la législature, il apparaissait à la fois comme porteur d'un refus et élément d'une nouvelle majorité. Il souhaite rester fidèle à sa différence, mais en même temps, il est tenu de porter des projets communs. Comment? C'est ce que les auditeurs souhaitaient apprendre.

Qui a observé les partis extrêmes dans les parlements sait qu'il leur est toujours possible, sur un projet concret, de proposer plus cinq ou plus dix. Josef Zisyadis dit volontiers

plus cent. La proposition est excessive. Elle n'a aucune chance d'entrer dans le politiquement possible; elle sera donc portée par lui seul, donc jamais réfutée par les faits. Ce sont des propositions protestataires, apparemment concrètes. Trois exemples. 1. Le projet fiscal qui prévoit 60 millions de recettes supplémentaires, objet d'un référendum de la droite. Faux, dit le conseiller popiste, il fallait demander immédiatement 150 millions. Seul le choc pouvait motiver le peuple. 2. Le budget qui prévoit 400 millions de déficit et qui ne couvre pas les frais de fonctionnement est un mauvais budget, dit-il, car c'est un budget de droite! 3. Le projet EVM de réforme scolaire. Il peut être soutenu, mais sans plus. Il aurait fallu défendre l'école unique jusqu'à 16 ans. L'absence évidente de majorité, non seulement au Parlement, mais à coup sûr devant le peuple, acceptant de telles propositions n'ébranle pas. La démonstration n'a jamais lieu. L'idée n'est donc jamais démentie par les faits. C'est du réformisme alibi; il fait penser à la révolution-alibi qui au nom de la solution parfaite permettait d'écarter les petits pas, ne faisant prétendument que renforcer le système.

## Quel possible?

Il est vrai qu'il est réducteur de s'en tenir uniquement à ce qui est immédiatement réalisable. Que de choses aujourd'hui assimilées comme naturelles ont passé pour utopistes. Le champ du possible est extensible. Il y a dans les assemblées et dans l'opinion une sorte de «marais» qui se laisse influencer par une pensée forte. Le réformisme par définition ne peut être calqué sur le statu quo. Mais le peuple, et notamment le peuple de la démocratie directe, est souvent conservateur. Il est fait de gens qui ont leurs habitudes de penser, qui sont insérés dans un milieu, liés à des réseaux. Pour les convaincre, du moins en majorité, il faut des projets, solides, rassembleurs. La persuasion dépend aussi de la cohérence de l'équipe qui prétend faire mieux.

Or l'assemblée moudonnoise n'a pas perçu le dénominateur commun (et encore moins le détonateur commun) entre le réformisme concret et le réformisme protestataire. Elle s'est dispersée dans la zone parking peu éclairée. ■

# Cibler l'aide aux familles

*A l'heure où la panique gagne la population suite à l'annonce de l'augmentation des primes d'assurance-maladie, le Conseil d'Etat du canton de Vaud privilégie une politique sociale ciblée en prenant en charge à 100% la part d'assurance-maladie.*

## PRÉCISION

En 1997, il y aura 130 000 ayants droit soit plus de 30 000 que l'année précédente, dont plus de 12 000 enfants, 12 000 adultes en couples et 6 000 personnes seules.

La déduction pour enfants passe de 5 500 fr. à 7 000fr.

(gs) Le 30 septembre dernier, le Département de prévoyance sociale et des assurances annonçait que, suite à l'adoption de la loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie par le Grand Conseil en juin dernier, le Conseil d'Etat décidait d'opter pour la mise à disposition de l'enveloppe financière maximale pour les assurés de condition modeste. Si l'on compare avec un canton comme Zurich, l'effort consenti par le canton de Vaud est louable. Bien que le déficit du canton de Zurich soit considérablement lourd (environ 490 mios), l'autofinancement demeure positif, de l'ordre de 20%. Situation dont le canton de Vaud aimerait se prévaloir. Et pourtant Zurich n'a utilisé que le 50% de sa part fédérale pour abaisser les primes d'assurances-maladie. Le canton de Vaud connaît un taux d'autofinancement nul et a cependant décidé d'utiliser sa part d'assurance-maladie à 100%.

## 10 millions de plus

Le choix est simple pour les gouvernements cantonaux: la Confédération calcule elle-même le montant total auquel les cantons ont droit en subsides d'assurances-maladie et le leur verse, selon un principe d'enveloppe budgétaire. Le pro rata du canton est aussi calculé par la Confédération; ainsi dans un canton comme celui du Jura, la part fédérale est plus grande que pour le canton de Zurich. Le choix est déterminé par deux critères: au facteur de richesse du canton, jusqu'à aujourd'hui seul pris en compte, sera ajouté, en 1997, l'indice des primes cantonales. Plus l'indice est élevé et plus la part fédérale est importante, ce qui sera la cas pour Vaud en 1997. La Confédération octroie donc 186,3 millions au canton de Vaud pour abaisser les coûts de l'assurance-maladie des personnes de condition modeste. La part cantonale et communale pour les subsides aux primes d'assurance-maladie est de 67,5 millions: 45 millions à charge du canton et 22 millions à charge des communes. En bref, plus la somme allouée par la Confédération est utilisée et plus le canton doit augmenter son effort financier. Le budget global permettant de soulager les fins de mois des personnes aux revenus modestes va donc passer de 214 millions en 1996 à 254 millions en 1997, soit 10 millions de plus. L'objectif que vise le Conseil d'Etat vaudois est d'assurer une aide à environ 21,5% de la population, soit à quelque 130 000 personnes, avec un effort particulier porté aux familles avec enfants. Il est prévu d'inscrire

dans la loi un nouveau mode de calcul, qui supprime le système des sept classes de revenus (imprécis, sujet aux «effets de seuil») pour permettre une aide progressive calculée en fonction de chaque situation.

L'arrêté gouvernemental peut bien sûr être remis en cause dans la discussion du budget 97; mais la commission parlementaire s'est prononcée favorablement; le projet a donc toutes les chances de se concrétiser. C'est réjouissant au vu de l'augmentation annoncée de 6,5% des primes d'assurance-maladie dans le canton de Vaud. ■

## BRAPA, suite et fin

(gs) En un temps, pas si lointain, où la menace Orchidée s'abattait sur la population, en un temps, pas si lointain, où la menace protestataire s'abattait sur le gouvernement, la décision du Grand Conseil de pallier au déficit de l'Etat en économisant sur le BRAPA avait incendié les débats parlementaires lors de la votation du budget 1996.

Le BRAPA, c'est le bureau de recouvrement et d'avances de pension alimentaire. Les députés vaudois avaient décidé l'année dernière de refuser l'octroi des avances sur pensions alimentaires lorsque l'insolvabilité du débiteur était établie et/ou lorsque le débiteur était sans domicile connu, donc le recouvrement impossible à obtenir. Cette décision précarisait la situation des femmes divorcées, contraintes d'aller quémander un subside, remboursable, à l'aide sociale vaudoise, et obligeait le Conseil d'Etat à modifier la loi sur la prévoyance et l'aide sociale du 25 mai 1977, et ceci pour une économie finale de l'ordre de 130 000 fr.

Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas présenter la modification de la loi qui devait prendre effet au cours du deuxième semestre de l'année 1996 en arguant des principes suivants:

- L'Etat agit pour diminuer les effets négatifs de l'absence du débiteur ou de son insolvabilité, dans le but de reconnaître aux bénéficiaires le droit à disposer d'une pension qui leur a été attribuée sur décision du juge.
- Le gouvernement se dit sensible aux conséquences psychologiques que suppose une séparation où la femme doit gérer à la fois une responsabilité familiale et financière.
- Enfin, le Conseil d'Etat juge que l'économie réalisée ne justifie pas la péjoration des conditions sociales des familles les plus démunies. ■

# Mieux vaut être riche et travailler, que pauvre et au chômage

## SOURCE

*La moitié*, service d'information indépendant en matière de travail et de chômage, no 6/96, 9 septembre 1996

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédaction:  
Claude Pahud (cp)  
Géraldine Savary (gs)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Desjardins (ad)  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Yvette Jaggi (yj)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Paul Ignaz Vogel  
Composition et maquette:  
Alain Clavier  
Claude Pahud  
Géraldine Savary  
Secrétariat:  
Murielle Gay-Crosier  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
85 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

Lors d'un symposium international de l'Institut de médecine sociale et préventive (IMSP) de l'Université de Berne il apparut clairement que la bonne santé de la population dépend entre autre du revenu et des chances de chacun sur le marché du travail. Comparée à la Grande-Bretagne, la Suisse manque de données sociales et d'études fondamentales qui donneraient une base pour une meilleure prise en charge de la santé et de la prévention.

Dans une riche commune comme Zumikon, au bord du lac de Zurich, où le revenu imposable annuel moyen est de 152 000 francs par habitant, la mortalité corrigée pour chaque tranche d'âge est nettement inférieure à la moyenne suisse. Dans une commune paysanne des préalpes comme Guggisberg dans le canton de Berne, avec un revenu annuel moyen de 40 000 francs par habitant, on trouve une mortalité nettement supérieure. Le Suisse aisé aurait donc plus de chances de longévité que le Suisse mal loti. Voilà ce qui résulte de la présentation du Dr. Christoph Junker à cette réunion.

## La recherche britannique a une forte avance sur la Suisse

Le Dr. David Blane et la Dr. Mel Bartley de Londres ont montré les résultats de leurs recherches sur la relation entre couches sociales et santé d'une part, couches sociales et mortalité d'autre part. Ce type de recherche existe depuis longtemps en Grande-Bretagne et bénéficie de financements du gouvernement ou de l'Union européenne. De plus, le Dr. Blane a prouvé que les facteurs sociaux pendant la jeunesse sont déterminants pour la santé future: les personnes de couches sociales inférieures ont plus de risques de maladie que celles de couches sociales supérieures. D'après le professeur Thomas Abel de l'Université de Berne, le comportement par rapport à la santé n'est pas uniquement dû à la responsabilité individuelle, mais aussi conditionné par l'appartenance à un groupe social.

## Le chômage comme tare sociale et comme facteur menant à la maladie

Le taux de chômage est de 7% en Grande-Bretagne, de 4,5% en Suisse. Lors du symposium, le Dr. Jürg Schiffer a rappelé qu'on ne tenait pas compte d'un bon nombre de personnes concernées dans les statistiques fédérales, comme les jeunes, les personnes en fin de droit, les receveurs d'allocations sociales, les retraités partiels ou anticipés, les immigrés retournés dans leurs pays, etc. En plus des trois secteurs économiques connus (l'agriculture, l'industrie et les services) un quatrième secteur est

né, celui des sans-emploi. La crise des valeurs d'une société va toujours de pair avec une crise de la santé. Des conditions de travail tendues, ainsi que le chômage, ont des effets négatifs sur la santé et les coûts de la santé. Ces relations n'ont jusqu'à présent pas été matière à recherche en Suisse.

Paul Ignaz Vogel

## Médias

(cfp) Grandes manœuvres d'automne le long du Jura entre Neuchâtel et Aarau. En novembre, tout sera différent. A Neuchâtel, *L'Express* et *L'Impartial* paraîtront sur les presses de l'Imprimerie centrale à Neuchâtel et auront des pages communes. A Soleure, la *Solothurner Zeitung* collaborera avec l'*Oltner Tagblatt* et le *Zofinger Tagblatt* tandis qu'à Aarau, l'*Aargauer Zeitung* cherchera à entrer dans le cercle des gros tirages de la presse suisse et à faire oublier les anciens *Aargauer Tagblatt* et *Badener Tagblatt*. Actuellement toutes les forces disponibles de ces journaux sont sous pression pour respecter les délais. Ce sera pourtant le signal d'un avenir incertain pour certains collaborateurs.

Aux Grisons, une autre formule de collaboration est aussi en préparation entre les deux quotidiens du canton.

Une quarantaine de quotidiens suisses sont à la disposition des usagers dans la salle de lecture de la Bibliothèque nationale suisse. Il est intéressant de noter que trois anciens quotidiens y ont conservé leur casier malgré une parution moins fréquente. Il s'agit de *Vorwärts*, hebdomadaire alémanique du Parti suisse du travail, de la *Gazetta Ticinese*, hebdomadaire libéral tessinois, et de la *Nouvelle Revue et Journal politique*, mensuel radical vaudois.

Depuis quelques semaines, le journaliste alémanique Paul Ignaz Vogel, édite, à ses frais, un service d'information indépendant en matière de travail et de chômage. L'auteur sait de quoi il parle puisqu'il est au chômage partiel. Le bulletin paraît en français et en allemand sous le titre *La moitié/Die Hälfte*. C'est une allusion au partage nécessaire pour l'avenir de notre société.

Adresse utile: P. I. Vogel, Denzlerstrasse 10, 3005 Berne.

# De l'écueil à l'accueil

*Neuchâtel est souvent cité comme un bon élève dans la gestion des crises que traversent les collectivités publiques: assainissement des finances cantonales, politique dynamique de promotion pour l'emploi ou adoption sans crispation politique d'un revenu minimum d'insertion. La politique d'intégration des étrangers en est le dernier exemple; fait unique en Suisse, une loi sur la migration a été adoptée en août par le Grand Conseil.*

## PARMI LES MESURES DÉJÀ PRISES

- Constitution d'un réseau de conseillers communaux responsables de l'intégration des étrangers
- Ouverture de permanences de consultation et d'information sociales en langues étrangères
- Réalisation d'une brochure «Bienvenue dans le canton de Neuchâtel»
- Organisation d'une quinzaine culturelle «Salut l'étranger!»

(gs) Le canton de Neuchâtel est considéré comme un pionnier en matière d'intégration par la plupart des autres cantons. Avec le taux d'étrangers le plus important de Suisse (40 000 à ce jour, soit 25% de la population, dont quatre cinquième viennent des pays latins, France, Italie, Portugal, Espagne, et pas moins de 130 nationalités), Neuchâtel peut se targuer de défendre l'intégration depuis plus d'un siècle. Alors que les autres cantons pataugent dans les refus populaires systématiques à la reconnaissance de la citoyenneté des migrants, il existe depuis 1874 dans le canton de Neuchâtel, un droit de vote des étrangers au niveau communal, fait unique (à l'exception du Jura depuis 1979). L'échec populaire à une courte majorité de l'extension des droits des étrangers (en 1990, 56% de la population disait non au droit d'éligibilité des étrangers dans les législatifs communaux) n'a pas émoussé les volontés du canton de maintenir sa tradition d'ouverture en faveur des étrangers.

## Législation de l'intégration

Alors que les lois cantonales oscillent généralement entre interdiction et permissivité, Neuchâtel se distingue par une réglementation légale de mesures d'intégration positive. La loi, proposée par le gouvernement et adoptée sans opposition par le Grand Conseil postule une égalité de droits et de devoirs entre tous les agents économiques du Canton, étrangers ou indigènes. Jusqu'à présent, ni le droit fédéral, ni le droit cantonal ne contiennent un loi consacrée à l'intégration. Si le statut des étrangers est réglé par la loi fédérale, le canton a des compétences en matière «d'application de la législation fédérale concernant le séjour et l'établissement des étrangers, l'application de la législation fédérale concernant l'asile, l'instruction publique, l'intégration».

A ce sujet, le canton de Neuchâtel part d'un constat somme toute très simple: tout processus de marginalisation d'une frange de la population engendre son exclusion progressive et réveille les spectres xénophobes. Or Neuchâtel connaît depuis 1990 une baisse importante du nombre d'étrangers actifs; c'est dans les catégories de séjour les plus exposés aux aléas de l'économie (saisonniers, frontaliers, permis B) que la crise s'est fait sentir avec le plus d'âpreté. Comme le dit le Conseil d'Etat dans son rapport: «Le recrutement

de main-d'œuvre étrangère, généralement faiblement qualifiée, durant de nombreuses années et les restrictions imposées à la mobilité professionnelle de ces travailleurs ont conduit à une segmentation excessive du marché du travail. Les mesures en faveur de la formation des travailleurs étrangers faiblement qualifiés ont été insuffisantes pour rectifier la situation. Le taux de chômage des travailleurs étrangers, deux fois plus élevé que celui des Suisses, illustre bien ce problème».

## Contre la «ghettoisation» des migrants

Le canton de Neuchâtel au lieu de regarder passivement ses résidents étrangers être exclus progressivement de la vie sociale, ou de les pousser au retour entend d'une part impliquer tous les partenaires sociaux dans la procédure d'attribution des permis de travail (communes, canton, employeurs même dans des branches où les étrangers sont peu représentés). Le Conseil d'Etat insiste d'autre part pour que la priorité soit donnée aux travailleurs étrangers en possession d'un permis B qui ont perdu leur emploi et dont l'autorisation de séjour n'a pu être renouvelée. Enfin il souhaite utiliser au maximum la masse de manœuvre cantonale pour faciliter l'accès annuel (permis B) et le regroupement familial. ■

## Articles de lois

Article premier: la première loi a pour but de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers. Elle encourage la recherche d'application de solutions pour l'intégration des étrangers et, de façon plus générale, tend à promouvoir une égalité des droits et des devoirs pour tous les habitants du canton dans les limites de la Constitution et de la loi.

Article 2: Le Conseil d'Etat détermine les lignes directrices de la politique cantonale concernant les étrangers et les migrations.

Article 3: Dans les limites fixées par la législation fédérale et cantonale, les autorités cantonales et communales, dans l'exercice des tâches qui leur sont dévolues, favorisent l'intégration des étrangers.

# Le chômeur et son ombre

## RÉFÉRENCE:

Jörg Steiner, *Le Collègue*, traduit de l'allemand par Gilbert Musy, Genève, Editions Zoé, 1996.

Il a existé, autrefois, une école de littérature prolétarienne qui se proposait de donner à raconter la vie du travail aux travailleurs eux-mêmes. Cette littérature de témoignage se donnait pour mission d'éveiller les consciences politiques. C'est sur un mode bien plus ironique et désespéré, époque contemporaine oblige, que le biennois Jörg Steiner a écrit *Le Collègue*, itinéraire d'un sans-emploi.

## Sauver les meubles

Bernhard Greif a perdu son poste de mécanicien chez Alpha. Il est chômeur de longue durée. Il déambule dans les rues de la petite ville de Bienne, sinistrée par le chômage et les «restructurations». Les quatorze chapitres du parcours de Greif tiennent du chemin de croix: à chaque étape, Greif sent s'alourdir son destin. Pour structurer le temps, cet homme dont l'identité sociale est en voie de disparition se fixe un rituel maniaque de promenades. Il ira à la digue, au kiosque, à la boucherie Rutz. Chaque jour, on prend les mêmes destinations et on recommence. L'absence de tout groupe solidaire pour parer à la désagrégation du soi est révélée en creux par cet ange gardien absent que Greif invoque sans cesse, le «collègue». Solidarité imaginaire qui soutient le chômeur face aux sarcasmes de son propriétaire, face à la méfiance des gens pressés. Le collègue, ce double fraternel, est un centre vide qui, par son suicide a échappé à la présence massive et grossière des *golden boys* et des battants.

## Un néo-darwinisme ordinaire

Greif, quant à lui, affronte les moqueries d'un propriétaire caricatural: «Le propriétaire de Greif continue à se vivre en pionnier du Far West. Il est fier de sa trempe, de son tempérament vindicatif, de la joie maligne que lui procure le spectacle des déboires d'autrui. Il incarne la loi. (...)

– Seuls les gens capables survivent, dit-il.»

Il invite par exemple Greif à défricher les alentours de son immeuble, au besoin «avec du défoliant», pour plus d'efficacité! Face à ce personnage «atteignable vingt-quatre heures sur vingt-quatre, équipé d'un dictaphone, d'un répondeur téléphonique, d'un télécopieur et ainsi de suite», Greif demeure d'une passivité totale. Et c'est dans ces moments chaplinesques que toute la violence sociale et le délaissement dont le chômeur fait l'objet apparaissent. Un autre dispositif darwinien renforce cette impression: le loto. Greif y joue méthodiquement, mais sans jamais oser tenter la combinaison de six...

## Le refus du populisme

Jörg Steiner nous renseigne en retour sur sa démarche en brocardant au passage la litté-

rature populiste qui met en scène le chômage comme un exotisme. Il peint une figure d'«écrivain» qui cherche avec indécence le pittoresque de la souffrance sociale: «La vie misérable d'un cas social (...) enflammait sa sensibilité de poète. Des mains rouges excitaient son imagination.» Les chômeurs se pressent de témoigner auprès de lui, afin «que l'écrivain les aide à rendre leur sort public. (...) Ces gens-là comptaient sur l'écrivain pour qu'on leur rende justice.» Steiner quant à lui évite le pathétique du témoignage; il se contente de sonder Greif de l'intérieur et de «comprendre», c'est-à-dire de restituer son point de vue sans évaluation. Ni le narrateur (ni son personnage d'ailleurs) ne risquent un commentaire contre une quelconque injustice. Les rapports de violence économique sont vécus sur le mode de la résignation ou de l'ironie défensive. Nulle conscience politique tutélaire qui donnerait immédiatement un sens aux événements: c'est des scènes elles-mêmes (au restaurant, au kiosque à loto, à la boucherie) qu'émane une satire féroce de l'économie libérale triomphante. Un roman démobilisateur, auraient dit les communistes. Tout au contraire. ■

Jérôme Meizoz

## Oubliés...

(cfp) La clandestinité n'était pas toujours ce qu'on imagine. Un exemple: en juin 1945, les membres du Groupe de Berne de la Ligue du Gothard (Gotthard-Bund) sont invités à une séance au cours de laquelle M. Philippe Muller, de Neuchâtel, parlera de la place de l'homme (Mensch) dans l'économie. Or, les participants à la séance ont la surprise d'entendre le président leur annoncer que M. Muller, présent, cédera sa place de conférencier à Emmanuel Mounier, arrivé de France. Comme il aurait été trop compliqué d'obtenir rapidement l'autorisation de laisser parler un étranger, on s'en est passé. Ce fut un brillant exposé fort lucide sur la situation politique en France au lendemain de l'armistice en Europe. A ma connaissance, il n'y a pas eu de suite à cette violation des règles interdisant aux étrangers de parler de politique.

Il est probablement utile de préciser qu'Emmanuel Mounier (1905-1950) était le philosophe personnaliste qui a fondé la revue *Esprit* en 1932. Les Groupes «Esprit» suisses ont publié quelques *Cahiers suisses Esprit* à La Baconnière à partir de novembre 1945. Philippe Muller était un des animateurs de ces groupes suisses.